

# Agadir. Une employeuse condamnée à 20 ans de prison pour le meurtre de sa domestique

- 24 Jan 2014
- Par : Yassine Majdi



Crédit photo : DR

**C'est le jeudi 23 janvier qu'a eu lieu la quatrième audience du procès de l'homicide de Fadma, une femme de ménage, âgée de 14 ans. Celle-ci est morte, en mars dernier à Agadir, des séquelles de la maltraitance de son employeuse qui a été condamnée à 20 ans de prison par le tribunal d'Agadir.**

L'adolescente est morte après avoir été hospitalisée pour des brûlures, dont certaines au troisième degré, au visage et aux mains. Le procès a été ouvert en septembre dernier, mais a connu trois reports. Le dernier a eu lieu le 9 janvier à cause de l'absence du médecin traitant de Fadma. Ce dernier était présent lors de la quatrième audience du procès, à l'issue de laquelle l'employeuse de Fadma a été condamnée à 20 ans de prison, la peine maximale, pour « coups et blessures ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner. »

Près de 66 000 petites filles travaillent en tant que « bonnes », selon les estimations de la société civile. Toutes ne sont pas protégées par la loi.

Les lourdes peines ne sauraient remplacer les mesures législatives qui doivent être prises, estime Meriem Kamal, représentante de l'institut national de la solidarité avec les femmes (INSAF). « *Les petites filles ne sont pas protégées du travail domestique et des risques physiques ou moraux qui l'accompagnent. Elles sont privées de droits fondamentaux tels que la protection familiale ainsi que le droit à la scolarité* », s'insurge la militante. Le conseil de gouvernement avait pourtant adopté un projet de loi, en mai 2013, ayant pour but d'empêcher le travail des enfants. Celui-ci interdit l'emploi des enfants de moins de 15 ans et le règlemente pour les enfants âgés entre 15 et 18 ans.

<http://www.telquel-online.com>